

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
12 décembre 2008
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 3^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 7 octobre 2008, à 10 heures

Président : M. Majoor (Pays-Bas)
puis : M. Peralta (Vice-Président) (Paraguay)
puis : M. Majoor (Président) (Pays-Bas)

SommairePoint 55 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (*suite*)
- e) Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 55 de l'ordre du jour : Développement social
(suite)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/63/133)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille** (suite) (A/63/183 et A/63/184)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (suite) (A/63/95)
- d) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous** (suite) (A/63/172)
- e) **Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées** (suite) (A/63/183)

1. **M. Zelenev** (Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales), en réponse à une question posée la veille par le représentant de la République arabe syrienne au sujet des activités menées par le Rapporteur spécial sur la situation des handicapés de la Commission du développement social quant aux effets de la guerre et autres conflits sur les personnes handicapées, dit que le Rapporteur spécial dispose d'un bureau indépendant à Doha (Qatar), qui publie des documents relatifs à son travail. Ils portent notamment sur les effets de la guerre et autres conflits sur les personnes handicapées et peuvent être obtenus directement auprès de ce bureau, dont le Secrétariat possède les coordonnées.

2. **M. Chabar** (Maroc) dit qu'il ne saurait y avoir aucune excuse pour ne pas promouvoir le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels, un emploi productif et décent pour tous et l'élimination de la pauvreté, mais que, 60 ans après la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la tourmente financière, le taux de chômage élevé, l'économie informelle et le manque de protection sociale ont eu pour effet d'aggraver les incertitudes qui pèsent sur le marché du travail. Il est donc d'autant

plus urgent de faire de la création d'emplois et de leur stabilité une priorité. L'orateur se dit toutefois préoccupé face aux conséquences de moins en moins prévisibles de la mondialisation sur les pays en développement et sur l'objectif de plein-emploi et il se demande si ce concept n'aurait pas deux significations différentes, selon qu'il s'applique aux pays développés ou aux pays en développement.

3. Il se félicite de l'adoption par la Conférence internationale du travail, à sa quatre-vingt-dix-septième session, de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui vise à promouvoir celle-ci sur la base du travail décent. En s'appuyant sur ce principe, son gouvernement s'acquittera avec détermination des engagements pris à Copenhague et s'emploiera à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les échanges d'expérience et une coopération internationale accrue, s'agissant en particulier de l'allègement de la dette et de l'aide publique au développement, accéléreront les efforts menés à ces fins. La communauté internationale doit faire preuve de la volonté politique nécessaire et concevoir une stratégie pugnace et novatrice propre à promouvoir le plein-emploi productif et la cohésion sociale et à atténuer les effets négatifs du système économique international sur l'emploi.

4. Le représentant du Maroc se félicite en outre de l'importance accordée dans le rapport du Secrétaire général (A/63/133) à la nécessité d'investir dans le développement de l'agriculture et de l'entreprise, en particulier dans les exploitations agricoles et les entreprises rurales. Par l'entremise du Plan vert du Maroc, son gouvernement encourage le développement rural et agricole ainsi qu'une productivité accrue. Un organisme de développement agricole sera mis sur pied pour exécuter ce plan, qui entraînera la création de dizaines de milliers d'emplois et fera de l'agriculture la force motrice de l'économie nationale.

5. Le Gouvernement marocain a incorporé les normes internationales relatives aux droits de l'homme à une stratégie de développement social qui fait de l'individu la pierre angulaire de la politique de développement public. En 2005, il a lancé une initiative nationale pour le développement humain, qui promeut le respect de la dignité humaine sur la base des axes d'action suivants : réduction de la pauvreté et du chômage, respect des droits des femmes et des enfants, amélioration de l'accès des personnes défavorisées aux services essentiels et renforcement

des mécanismes de protection sociale – en particulier grâce à la lutte contre l'exclusion, à des taux de scolarisation plus élevés et à la réforme du système social, tant dans les zones rurales qu'en milieu urbain.

6. Cette initiative a pour but d'aider les individus à acquérir les compétences voulues pour trouver leur place sur le marché du travail local et gérer de petites et moyennes entreprises. De nombreuses mesures ont été adoptées dans les secteurs de la formation et de l'éducation afin d'aider les chômeurs, notamment les personnes handicapées, à obtenir un emploi. Des centres de formation professionnelle et des bureaux d'aide sociale ont été établis partout dans le pays avec pour mission d'offrir une formation aux filles issues de familles défavorisées, de faire diminuer le taux d'abandon scolaire enregistré parmi elles et de satisfaire aux besoins éducatifs des fillettes issues de familles pauvres en milieu rural.

7. En outre, des dizaines de milliers de personnes ont obtenu un microcrédit, ce qui facilite la création d'activités génératrices de revenus et permet à de nombreux habitants et à leurs familles de jouir de conditions de travail décentes. Des services de conseil viennent en aide aux jeunes et aux individus défavorisés et les travailleurs non qualifiés sont encouragés à mettre sur pied des projets au niveau local. De tels efforts correspondent à l'engagement pris par le Gouvernement marocain de faire émerger une société moderne, reposant sur une politique de développement humain respectueuse des droits, et de coopérer avec des partenaires internationaux en vue d'assurer un développement économique viable, ainsi que l'accès de tous au plein-emploi productif.

8. Comme le rappelle **M. Thiebou** (Pays-Bas), Eleanor Roosevelt avait mis en lumière la nécessité d'accorder plus d'attention aux problèmes touchant la jeunesse. Mais, 70 ans plus tard et 60 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de nombreux problèmes subsistent à cet égard en dépit des progrès réalisés. À titre d'exemple, la moitié de la population mondiale est âgée de moins de 25 ans et l'Assemblée générale a réaffirmé dans sa résolution 62/126 l'importance de la participation des jeunes à la prise de décision : pourtant, moins de 10 % des États Membres ont délégué un représentant des jeunes à la session actuelle de l'Assemblée, ce que l'orateur trouve décevant.

9. Il est urgent de permettre aux jeunes de faire entendre la voix de leur génération et de peser sur les politiques publiques, au service de ceux qui sont dans le besoin. Le fait d'investir dans les jeunes et de mettre l'accent sur eux, mais aussi d'obtenir leur concours, est peut-être le moyen le plus efficace d'atteindre les objectifs du Millénaire, car ce sont les jeunes qui sont le mieux à même de comprendre leurs propres problèmes, eux aussi qui devront faire face demain aux conséquences des décisions prises aujourd'hui et trouver des solutions pour améliorer le monde. Chaque fois que des décisions qui ont des répercussions sur les jeunes sont prises, où que ce soit, les jeunes doivent donc être impliqués.

10. Une bonne santé est une condition préalable à la participation des jeunes; pourtant, près d'un milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable et 2 milliards et demi ne disposent pas d'installations sanitaires dignes de ce nom. C'est une tragédie pour les enfants et les jeunes, qui sont plus nombreux à décéder des effets de l'eau contaminée que du sida ou des conflits armés. Dans les pays en développement, 80 % des maladies qui affectent les jeunes sont provoquées par l'eau. Nombre d'entre eux, en particulier les filles, ne sont pas scolarisés ou abandonnent leurs études en raison de la mauvaise qualité des installations sanitaires dans les établissements scolaires.

11. Bien que les moyens techniques et financiers nécessaires pour remédier à la pénurie d'eau et d'installations sanitaires existent, des plans d'action propres à promouvoir l'accès à ces services font encore défaut dans de nombreuses parties du monde. Les jeunes devraient participer à la conception de dispositifs d'approvisionnement en eau et de mise en place d'installations sanitaires, par exemple dans les écoles, et être encouragés à éduquer leurs pairs afin de leur faire comprendre l'importance de l'hygiène. Tous les jeunes ont droit à une bonne santé et au respect de leur dignité, ce qui implique l'accès à de l'eau salubre et à des installations sanitaires : le Gouvernement des Pays-Bas a déclaré qu'il s'agissait là d'un droit humain, ce dont son représentant se félicite. En dernier lieu, il souligne que les jeunes ne veulent pas de promesses, de bonnes intentions ni de résolutions, mais plutôt des solutions pratiques et des actes réels. Leur soif de participer ne sera éteinte que si des mesures concrètes sont prises, qui les impliquent dans la réalisation des objectifs du Millénaire et dans la mise en œuvre de la résolution 62/126 Assemblée générale,

leur offrent une place au sein des délégations et leur permettent de participer à la prise de décisions à tous les niveaux.

12. **M. Rakovsky** (Fédération de Russie) dit que les documents finals du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, ainsi que les objectifs formulés dans le prolongement de la Déclaration du Millénaire, demeurent des repères importants pour les États lorsqu'ils élaborent leurs politiques sociales.

13. Un dialogue constructif au sein de la Commission du développement social présenterait à coup sûr un intérêt pour tous les groupes d'États et serait l'occasion rêvée de concevoir une politique efficace propre à régler les principaux problèmes liés au développement social. La Commission continue de jouer un rôle important en tant que principale coordonnatrice de la coopération internationale pour les questions du vieillissement, de la jeunesse, de l'égalité des chances pour les handicapés et du renforcement du rôle de la famille. Le représentant de la Fédération de Russie se félicite de l'adoption par le Conseil des droits de l'homme du projet de protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Malheureusement, ce texte contient encore des contradictions, car il prend en compte les opinions du plus grand nombre d'États parties possible.

14. Dans le cadre de son plan de développement social économique à long terme pour la période allant jusqu'à 2020, le Gouvernement russe met en œuvre des projets à grande échelle pour améliorer la situation démographique du pays et régler les problèmes sociaux. Pour que l'économie nationale devienne plus efficace, viable et innovante, il est indispensable de mettre l'accent sur le facteur humain : pour ce faire, il faudra investir massivement dans la santé et l'éducation et garantir à la population des conditions de vie sûres et décentes. D'ici à 10 ou 15 ans, la Fédération de Russie devrait rejoindre les pays les mieux classés au regard des principaux indicateurs sociaux tels que le revenu, la protection sociale, l'éducation, la santé, l'espérance de vie, l'hygiène du milieu et le logement.

15. Le bien-être social et moral d'une population a des répercussions sur les enfants, sur les jeunes, sur les personnes âgées, sur les personnes handicapées et sur la famille. C'est pourquoi la politique gouvernementale pour la jeunesse est conforme aux priorités définies dans le cadre d'un programme global d'action. L'organisme fédéral chargé des questions intéressant les jeunes a pour tâche de leur offrir des possibilités d'emploi et de mettre en place pour eux des conditions de vie saines, tout en les encourageant à adhérer aux idéaux de la paix et de la compréhension mutuelle. Le vieillissement est une réalité démographique au sein de la Fédération de Russie : les personnes d'âge mûr représentent 20 % de la population du pays et elles seront 25 % en 2016. L'aide qui leur est fournie est conforme aux stratégies élaborées lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et aux dispositions du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Pour que chacun puisse connaître une vieillesse digne, un dispositif d'augmentation des pensions et un programme de protection sociale et d'accès aux services de santé ont été mis en place.

16. À l'occasion de la cérémonie organisée à New York pour célébrer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Fédération de Russie a signé la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Elle s'attache à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, à leur réadaptation et à leur intégration dans la société. On dénombre 12 millions de handicapés dans le pays. Dans le cadre d'un programme fédéral d'aide sociale destiné à ces personnes et qui couvre la période 2006-2010, des technologies modernes sont en cours d'installation dans les établissements de santé afin d'assurer l'accès des handicapés au logement, à la protection sociale et aux transports, à l'éducation et à l'emploi.

17. À l'initiative de son Président, la Fédération de Russie a déclaré 2008 Année de la famille. Les structures étatiques, les institutions politiques et sociales, ainsi que les entreprises, les organisations professionnelles et les médias y participent : le but est de promouvoir la famille en tant que principale incarnation des valeurs sociales et morales. Le développement durable est une tâche planétaire : pour que des progrès réels soient enregistrés et que les obstacles au progrès social soient surmontés, il est indispensable de mettre en commun les efforts et les

moyens déployés, tant au sein des États qu'à l'échelle de la communauté internationale dans son ensemble.

18. **M. Al-Shami** (Yémen) signale que l'emploi et le travail décent constituent une priorité pour son pays. Le troisième plan quinquennal de développement social économique, qui couvre la période 2006-2010, vise en premier lieu à encourager la croissance économique et l'investissement, ainsi que l'élaboration d'une approche globale pour lutter contre le chômage et la pauvreté. Une législation propre à combler les lacunes du code du travail et à améliorer les salaires a été promulguée. Enfin, une stratégie nationale créatrice d'emplois a été mise en place à l'intention des petites et moyennes entreprises.

19. Le Yémen a pris part aux consultations qui ont conduit à l'adoption de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et a figuré parmi les premiers États à la signer ainsi que son protocole facultatif. Le Parlement débat actuellement de la Convention, aux fins de sa ratification. Au niveau national, le Yémen a pris diverses mesures telles que l'adoption d'une nouvelle législation, la création d'organisations compétentes et l'élaboration d'une stratégie nationale; 5 % des emplois sont désormais réservés aux personnes handicapées.

20. La foi islamique encourage fortement la prise en charge des personnes âgées, qui représentent 3,45 % de la population du Yémen. Un premier rapport gouvernemental leur a été consacré, publié en juin 2007. En novembre de la même année, le Gouvernement a organisé la première Conférence arabe régionale sur les personnes âgées et s'efforce actuellement de mettre en place une gamme complète de services sociaux à leur intention. Cependant, les crises alimentaire et financière freinent l'action menée dans les pays en développement, dont fait partie le Yémen. Des efforts intenses devront être déployés pour faire face à ces nouvelles difficultés.

21. **M. Al-Allaf** (Jordanie) dit que son pays considère l'éducation comme un droit fondamental, la pierre angulaire de toutes les politiques de développement humain. Quelque 12 % du budget lui sont alloués. La Jordanie s'efforce actuellement de réduire les inégalités entre les sexes à cet égard : aujourd'hui, 98 % des filles vont au terme des cycles primaire et secondaire. Initiative importante, la Stratégie nationale d'éducation a été conçue en 2006 et a reçu le soutien de l'Agence canadienne de développement

international, de l'Agency for International Development et du projet d'appui à la réforme de l'éducation en Jordanie. Le Plan stratégique national pour 2008-2010 est une autre réalisation notable, qui tient compte des paramètres recommandés par la Banque mondiale.

22. La Jordanie s'efforce également d'améliorer les compétences et la qualité de vie des enseignants, en particulier en alimentant un fonds pour le logement à leur intention et en instaurant des prix d'excellence dans le secteur éducatif. Un autre programme a pour objectif l'amélioration des repas servis dans les établissements scolaires, en passe d'être étendu aux établissements gérés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

23. En outre, la Jordanie fait figure de modèle pour l'utilisation des partenariats entre secteurs public et privé au bénéfice de l'éducation, l'objectif étant de faire en sorte qu'elle corresponde aux besoins sur le marché du travail. Cependant, en dépit des résultats significatifs obtenus jusqu'à maintenant, le pays se heurte à des écueils tels que le manque de fonds et la nécessité de développer son infrastructure. Néanmoins, le Gouvernement espère atteindre les objectifs du Millénaire dans le respect des échéances fixées.

24. **M. Muburi-Muita** (Kenya) dit que son gouvernement s'efforce d'améliorer l'économie et la vie des citoyens, par exemple en facilitant l'accès des jeunes et des enfants à l'éducation et en améliorant les soins de santé, en particulier préventifs. De nombreux problèmes subsistent néanmoins, comme le taux de chômage élevé et un faible taux de productivité agricole, deux facteurs qui exacerbent la pauvreté et la faim. Les mauvais résultats de l'agriculture sont en partie imputables à des coûts de production élevés et aux lacunes technologiques. Partant, une proportion élevée de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Si l'on ne s'attaque pas aux crises internationales actuelles de l'énergie, de l'alimentation et des finances, cela aura pour effet d'aggraver la pauvreté, de nuire aux programmes sociaux et de mettre en péril les modestes gains réalisés à ce jour sur le plan du développement social.

25. En raison de cette situation, il est d'autant plus important de promouvoir le plein-emploi et le travail décent pour tous. Au Kenya, le chômage est élevé, en particulier parmi les jeunes, et nombre d'entre eux

migrent vers des zones urbaines dans l'espoir d'échapper à la pauvreté et à des emplois agricoles peu rémunérateurs, ce qui provoque des problèmes sociaux dans les villes. En réponse, plusieurs mesures ont été prises, notamment l'instauration d'un dispositif destiné à officialiser la détention de titres de propriété foncière, afin de faciliter l'accès au crédit (« Settlement Transfer Fund Trustees »). D'autres initiatives visent à accroître la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

26. Le Kenya a organisé le troisième Sommet mondial pour l'emploi des jeunes, axé sur le renforcement des capacités et la définition d'approches viables en matière d'emploi des jeunes. À cet égard, le Gouvernement kényan a l'intention de créer un centre de ressources où les jeunes puissent accéder à des informations relatives à l'emploi et collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de plans d'action en faveur des jeunes dans les domaines de la santé, de la criminalité, des services d'intérêt général et de l'éducation.

27. Une loi sur les personnes handicapées a été adoptée et la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ratifiée. Il est prévu d'instaurer un fonds pour les handicapés et d'améliorer les allocations et les services dont ils bénéficient, notamment en développant les avantages qui leur sont consentis en matière de retraite et d'emploi et en les exonérant d'impôts sur les équipements liés à leur handicap. À cet égard, le représentant du Kenya souligne qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à permettre aux handicapés de jouir d'une existence normale. Bien que des progrès aient été enregistrés en matière de développement social, l'évolution dans ce domaine sera lente si de solides partenariats ne sont pas noués avec la communauté internationale, la société civile et le secteur privé. Il faut donc mener des efforts concertés pour concevoir des initiatives conjointes, procéder à des transferts de technologie et s'engager auprès des jeunes et des personnes handicapées afin que soient atteints les objectifs de développement convenus au plan international.

28. **M. Tun** (Myanmar) dit que les progrès enregistrés au plan international sur la voie de la réalisation des objectifs sociaux sont irréguliers, les disparités entre riches et pauvres s'étant accrues ces dernières années. Cette tendance a été exacerbée par la crise économique actuelle et la montée en flèche des

prix des produits de base, qui rejaille en particulier sur les groupes les plus vulnérables. Les problèmes du chômage et du sous-emploi sont plus marqués dans le monde en développement, où se trouve la plupart de la main-d'œuvre mais où il existe relativement peu de possibilités d'accéder au plein-emploi et à l'emploi productif. La création d'emplois y est donc cruciale. Or, les sanctions unilatérales imposées à certains pays pour des raisons politiques ont un effet nuisible sur la création d'emplois, car elles privent les citoyens de leur droit au travail. De telles sanctions contraignent les investisseurs à fermer des usines, ce qui compromet le développement et fait que des milliers de personnes perdent leur emploi.

29. Le Myanmar est bien parti pour atteindre les objectifs du Millénaire, avec un plan national axé sur le développement équilibré des zones rurales et urbaines. Des progrès significatifs ont été réalisés aux titres de l'élimination de la pauvreté, de l'enseignement primaire, des soins de santé et de la viabilité environnementale. Des projets de développement, créateurs d'emplois, sont mis en œuvre partout dans le pays. On observe une diminution des nouveaux cas d'infection à VIH et d'autres maladies graves et des avancées ont été enregistrées dans le domaine des soins dispensés aux mères et aux enfants.

30. **M. Koh Sang-wook** (République de Corée) dit que, malgré la croissance économique mondiale, les problèmes tels que la disparité de revenus, le chômage, le vieillissement de la population et une protection sociale inadéquate demeurent. Il faut donc poursuivre les efforts engagés dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement social. L'orateur se félicite de l'analyse et des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/63/133). Selon lui, il faut accorder une attention particulière aux besoins des groupes socialement vulnérables, comme les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les migrants.

31. Il accueille aussi avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/63/95), en particulier la proposition de cadre stratégique d'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. D'ici à 2050, une personne sur 10 dans le monde aura 60 ans ou plus et le vieillissement de la population entraînera des problèmes socio-économiques. Dans les pays en développement, plus de 400 millions de personnes âgées vivent au-dessous du

seuil de pauvreté. Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent donc se concentrer sur les personnes âgées les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes, afin que soit atteint l'objectif d'une diminution de moitié de la proportion d'individus vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015.

32. Le vieillissement de la population soulève certaines interrogations en termes de sécurité des revenus, de protection sociale, de retraites, d'éducation permanente et de systèmes d'aide sociale, autant de préoccupations qui sont celles des personnes âgées. Certes, dans nombre de pays qui comptent parmi les moins avancés, la famille en prend soin, mais c'est désormais aux gouvernements qu'il appartient de répondre aux besoins de leurs populations vieillissantes, avec l'aide de la communauté internationale. La société de la République de Corée est celle qui vieillit le plus rapidement dans le monde, puisqu'on prévoit que le taux de personnes âgées de 65 ans ou plus y passera de 7,2 % en 2000 à plus de 30 % d'ici à 2040. En conséquence, le Gouvernement coréen a conçu en 2006 une politique quinquennale propre à faire face aux effets du vieillissement, ainsi qu'une réforme du système des retraites, et il a renforcé les filets de sécurité mis en place à l'intention des personnes âgées. Il continuera d'actualiser sa politique en la matière et de mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid, tout en appliquant les enseignements tirés de l'expérience de ses partenaires internationaux.

33. En dépit des progrès remarquables enregistrés sur le plan du développement social, plusieurs défis restent à relever : répartir plus équitablement les avantages tirés de la croissance économique et éliminer la discrimination sociale, en particulier à l'encontre des groupes vulnérables. S'il appartient à chaque pays d'élaborer des politiques qui répondent à sa situation propre, l'orateur n'en prie pas moins instamment toutes les nations de se joindre à son gouvernement pour atteindre cet objectif commun : rendre le monde plus prospère et plus équitable.

34. **M^{me} Medal Garrido** (Nicaragua) dit que, dans une économie mondialisée qui profite à quelques-uns et maintient le plus grand nombre dans la pauvreté, la crise actuelle du soi-disant système de libre-échange semble indiquer que capitalisme et développement social sont incompatibles. Lors du Sommet mondial pour le développement social, la nécessité d'un développement centré sur l'individu et celle de

l'élimination des inégalités ont été soulignées, mais on n'a enregistré depuis que peu de progrès concrets, alors même que les problèmes existants semblent empirer, aggravés encore par l'instabilité financière actuelle et par une crise alimentaire provoquée par l'augmentation du prix des produits énergétiques.

35. Compte tenu de taux de chômage insupportables à long terme et du manque de développement social dans les pays en développement, le moment est venu de créer un nouveau système financier et économique, qui amène les gouvernements à agir avec détermination pour équilibrer croissance économique et développement social et à formuler des politiques économiques et sociales tant au plan national qu'à l'échelle internationale. La promotion du plein-emploi et du travail décent pour tous doit être au centre d'un tel système, qui doit également inclure les éléments suivants : commerce équitable, élimination des subventions agricoles, développement des zones rurales et de l'agriculture dans les pays en développement et transfert de technologies et de connaissances spécialisées.

36. Le Gouvernement nicaraguayen a rendu les soins de santé et l'éducation accessibles à tous et s'emploie à améliorer la qualité de l'éducation en réformant les programmes scolaires de façon à mieux armer les étudiants du pays pour le marché du travail, à promouvoir l'accession aux postes de responsabilité, à sensibiliser la population aux infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida, à apprendre aux individus à se connaître et à entretenir de bons rapports avec les autres et à progresser sur la voie de l'égalité des sexes. Des prêts à faible taux ont été octroyés aux agriculteurs pour les aider à exploiter leurs terres et à vendre leurs récoltes à des prix raisonnables. Un appui a été apporté aux petites et moyennes entreprises, qui représentent 90 % des entreprises du pays et 60 % des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Des fonds publics sont disponibles et des centres d'appui technique offrent des services consultatifs. Au Nicaragua, on ne cherche pas simplement à promouvoir la création d'emplois mais à améliorer la qualité des emplois existants. À titre d'exemple, le montant du salaire minimum a été augmenté de 51 %.

37. Des mesures ont été prises à l'intention des femmes et des familles, qui visent à faciliter leur accès à la justice, au crédit, à la propriété, au logement, à la formation, afin de leur permettre de jouer un rôle plus important dans la société. Un programme d'éducation

pour adultes et une campagne de promotion de l'alphabétisation ont été lancés. Des élèves d'établissements secondaires se rendent dans des zones reculées afin de vanter les mérites de l'alphabétisation. En outre, pour la première fois dans la région des Caraïbes, les programmes de développement social mettent particulièrement l'accent sur l'aide aux peuples autochtones, touchés par la pauvreté de façon disproportionnée. Le Gouvernement s'emploie aussi à répondre aux besoins des handicapés, par exemple en augmentant le montant de leurs pensions et en renforçant les programmes sociaux qui leur sont destinés, et il a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

38. L'Alternativa bolivariana para las Américas (ALBA), mue par les principes de solidarité, de justice sociale, de respect de la souveraineté nationale, de complémentarité et de commerce équitable, a joué un rôle important lorsque le Gouvernement a mis en place des politiques de renouveau social. La représentante du Nicaragua rappelle qu'il est important de placer l'économie au service de l'humanité. Une telle approche est diamétralement opposée aux efforts menés actuellement pour relancer un système financier international moribond en mutualisant les pertes, c'est-à-dire en faisant en sorte que la population dans son ensemble essuie les pertes accumulées, alors que les profits ont été privatisés et qu'une petite minorité se les est partagés aux dépens de la majorité.

39. **M. Sen** (Inde) rappelle pour sa part que le thème du programme de travail pluriannuel du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale était le plein-emploi productif et le travail décent pour tous. Sa délégation est de l'avis du Secrétaire général : les politiques sociales doivent être intégrées aux politiques macro-économiques. La crise financière actuelle fait de cette intégration systématique un impératif catégorique. Il y a quelques jours seulement, les dirigeants européens ont critiqué le capitalisme spéculatif et déclaré que le monde avait besoin d'entrepreneurs, pas de spéculateurs.

40. De même, 100 ans plus tôt, en 1907, la Confédération européenne des syndicats avait déclaré à Séville que le capitalisme des casinos devait être combattu à l'aide de la taxation, de la réglementation et de la participation des travailleurs. Partant, il est regrettable que les politiques des opérateurs boursiers et des banquiers d'investissement – déductions fiscales

pour les riches, déréglementation et absence de participation des travailleurs – l'aient emporté. Après la chute de Wall Street, il semble qu'un changement soit enfin d'actualité. Malheureusement, le manque de fonds propres et de capitaux d'emprunts, l'effondrement des marchés boursiers et le net déclin des exportations et du prix des produits de base auront tous une incidence catastrophique sur l'emploi partout dans le monde, mais en particulier dans les pays en développement.

41. Compte tenu de l'ampleur de la crise, les institutions de financement et de commerce internationales devront être restructurées, ainsi que la gouvernance économique à l'échelle de la planète. Les institutions de Bretton Woods devront revenir à leur mandat d'origine, consistant à promouvoir et à maintenir des taux d'emploi élevés. L'ONU pourra apporter sa pierre à l'édifice en procédant à un audit détaillé de ces institutions. Il est essentiel de revitaliser le cycle de développement de Doha et de se concentrer sur les véritables pierres d'achoppement : accès au marché libre de droits de douane et de contingents pour les exportations des pays les moins avancés, subventions aux producteurs de coton, produits spécifiques et dispositif spécial de protection des intérêts vitaux des travailleurs plutôt que d'intérêts purement commerciaux. Les États Membres doivent faire en sorte que des décisions soient prises pendant qu'il en est encore temps.

42. S'agissant des objectifs du Millénaire, il est plus vital que jamais de développer l'emploi et d'instaurer un nouvel environnement et une nouvelle gouvernance économiques. Les pays les moins avancés doivent utiliser les tarifs douaniers et les subventions nationales pour assurer l'expansion de leurs industries et promouvoir leur développement économique. La crise financière a eu un résultat positif, à savoir que le rôle de l'État est de nouveau reconnu. Il doit collaborer avec la société civile pour accomplir ce qui est nécessaire. En Inde, la loi sur la garantie des emplois ruraux, appliquée par des conseillers élus localement, garantit 100 jours d'emplois à tous les ménages du pays. C'est la première fois qu'il est possible de s'appuyer sur la législation pour faire respecter le droit au travail. La loi en question, à laquelle est associée un projet de loi sur la sécurité sociale des travailleurs du secteur non organisé et d'autres encore, est un moyen d'offrir à tout un chacun la possibilité de contribuer à

la réalisation des OMD et de progresser vers une société plus productive et moins exclusive.

43. En conclusion, le droit d'éducation et le droit à la santé sont des éléments essentiels de l'ancrage social du respect de soi. En 1993, la Cour suprême indienne a entériné par une loi le droit à l'éducation jusqu'à l'âge de 14 ans. La pauvreté a déjà reculé et l'objectif est désormais de ramener à 18,5 % d'ici à 2015 la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté. De 1999 à 2005, les taux d'emploi ont progressé plus rapidement que le taux de croissance de la population.

44. **M^{me} Kafanabo** (République-Unie de Tanzanie) fait savoir que sa délégation s'associe aux déclarations faites par la représentante d'Antigua-et-Barbuda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Lesotho, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Pour parvenir au plein-emploi et endiguer la pauvreté, le développement du secteur agricole revêt une importance particulière en République-Unie de Tanzanie, du fait que la population réside pour la plupart en milieu rural. Le Gouvernement met en œuvre des mesures visant à développer et à moderniser l'agriculture et il se félicite du nouveau plan du Programme alimentaire mondial, qui prévoit l'achat des récoltes d'exploitants agricoles pauvres et isolés.

45. L'oratrice se dit préoccupée par les retards accumulés dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les droits des personnes âgées doivent être respectés. À cet égard, sa délégation appuie la recommandation faite par le Secrétaire général, selon laquelle un rapport relatif aux droits des personnes âgées devrait être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. De même, les recommandations du Secrétaire général concernant l'élaboration de directives pour la promotion des personnes handicapées dans le cadre du développement sont judicieuses. La République-Unie de Tanzanie a engagé le processus de ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

46. Conscient du caractère essentiel de l'alphabétisation pour le développement, le Gouvernement a repris à son compte l'objectif de l'éducation pour tous. L'enseignement primaire est gratuit et universel, le taux d'inscription atteignant plus de 90 %. Une quasi parité des sexes a été obtenue.

Néanmoins, l'illettrisme demeure très répandu. Une stratégie d'éducation des adultes a été mise en place : son but est de proposer un apprentissage de base aux groupes défavorisés, en particulier aux femmes.

47. *M. Peralta (Paraguay), Vice-Président, prend la présidence.*

48. **M. Al-Nasser** (Qatar) fait savoir que, malgré l'existence d'une volonté politique, le financement des programmes d'alphabétisation des adultes reste insuffisant. Il est donc justifié d'insister, comme dans le rapport publié sous la cote A/63/172, pour que les États donateurs accordent une priorité à ces programmes et forment des partenariats dans cet esprit. Le Gouvernement qatarien a pris conscience très tôt de l'importance de cette question : dans le pays, l'analphabétisme commencé à reculer dès le milieu des années 90. L'initiative nationale Éducation pour une nouvelle phase a été louée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui l'a décrite comme l'un des meilleurs modèles du genre. Elle a conduit à la mise en place d'établissements gouvernementaux obéissant aux principes clefs de l'indépendance, de la transparence, de la diversité et de la liberté de choix pour les élèves.

49. Aux niveaux régional et international, le Qatar a parrainé un certain nombre de conférences en coopération avec l'UNESCO. L'épouse du chef de l'État est d'ailleurs l'Envoyée spéciale de cette Organisation pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur. Ces conférences ont notamment conduit à l'adoption de la Déclaration de Doha sur l'éducation pour tous, en février 2008. Y est soulignée la nécessité de rechercher de nouveaux donateurs parmi le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes compétents; les difficultés auxquelles se heurtent les régions touchées par un conflit ou soumises à une occupation étrangère y sont également mises en relief. Le Qatar appuie en outre les programmes d'alphabétisation exécutés au Liban, au Pakistan, au Bangladesh, en Iraq et en Mauritanie.

50. *M. Majoor (Pays-Bas) reprend la présidence.*

51. **M^{me} Tadesse** (Éthiopie) dit qu'il faudra encore consentir beaucoup d'efforts au plan mondial pour atteindre l'objectif universel d'élimination de la pauvreté. En dépit des progrès encourageants réalisés dans certains pays en développement, le fossé entre riches et pauvres continue de se creuser. Le chômage

des jeunes s'accroît à un rythme alarmant, la protection sociale octroyée aux personnes âgées reste insuffisante et les handicapés sont de plus en plus marginalisés. Des échanges équitables, un marché financier stable, des politiques budgétaires réfléchies et des marchés du travail qui soient justes partout dans le monde sont autant de conditions à réunir pour qu'il soit possible de mettre un terme à la pauvreté extrême et d'instaurer les infrastructures nécessaires pour promouvoir le travail décent et la protection sociale pour tous. La coopération internationale, tout comme une meilleure cohérence des politiques économiques et sociales, seront deux facteurs essentiels pour la création d'emplois durables.

52. Les États devront adopter une approche globale pour parer aux problèmes du chômage, du sous-emploi et de l'absence de protection sociale et concevoir un nouveau contrat social propre à rendre espoir à tous les membres de la société. L'intégration et le maintien de la paix et de la sécurité au plan social, le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de la transparence, ainsi que la responsabilité exercée au niveau de la prise de décisions économiques et politiques à l'échelle internationale sont autant de composantes essentielles d'un développement social équilibré partout dans le monde.

53. Le Gouvernement éthiopien a pris des mesures pour accélérer le développement de l'agriculture et des petites entreprises afin de créer des emplois. L'agriculture est en effet l'épine dorsale de l'économie du pays : depuis 1994, une stratégie d'industrialisation axée sur l'agriculture est mise en œuvre, qui a entraîné un accroissement de la production globale ainsi que du nombre des emplois. Pour faire face au chômage, le Gouvernement a établi le Programme intégré de développement du logement, qui promeut du même coup les petites entreprises et les microentreprises : pendant l'exercice budgétaire 2006/07, plus de 2 000 d'entre elles ont participé à des programmes axés sur le développement du logement. Associée à l'explosion de l'industrie du bâtiment, la dynamique ainsi suscitée a entraîné la création d'emplois pour les habitants des villes, tant dans la capitale que dans les régions. Un certain nombre de centres de formation technique et professionnelle ont été créés, l'accent étant mis sur les liens et sur les synergies entre leurs divers programmes et le développement des petites entreprises.

54. L'Éthiopie a pris un certain nombre de mesures pour donner suite à la deuxième Assemblée mondiale

sur le vieillissement. Un plan d'action national pour les personnes âgées, qui s'étend sur 10 ans, s'inspire du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et a été traduit en plusieurs langues vernaculaires. Un Forum de coordination fédéral a été établi pour populariser ce plan d'action et les organismes gouvernementaux impliqués dans sa mise en œuvre préparent actuellement leurs propres plans opérationnels. L'Éthiopie a également signé la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et a engagé le processus de ratification. En conclusion, la représentante de l'Éthiopie en appelle aux partenaires de développement pour qu'ils aident les pays en développement à créer des emplois à l'intention des jeunes et à assurer une protection sociale adéquate aux personnes âgées et aux handicapés.

55. Selon **M^{me} Asmady** (Indonésie), compte tenu de la situation d'urgence mondiale actuelle, qui voit se conjuguer une récession économique, les crises alimentaire et énergétique et les changements climatiques, les États Membres devront consentir des efforts plus soutenus pour atteindre les OMD d'ici à l'échéance fixée, à savoir 2015. Ces objectifs reposent sur une croissance centrée sur l'individu, qui s'accompagne de la création d'emplois, de l'accès à la santé, à l'éducation et à une alimentation nutritive et de possibilités pour chacun de contribuer à cette croissance, l'accent étant mis à parts égales sur la qualité et sur la quantité des emplois. Une combinaison de politiques internationales et nationales est requise pour que la croissance profite aux pauvres, pour que des emplois soient créés et pour que des entreprises de petite, de moyenne et de grande tailles puissent se développer. Le soutien aux moyennes entreprises contribuera à revitaliser le développement rural et l'agriculture. La situation précaire des jeunes démunis et sans emploi doit également constituer une priorité urgente pour la communauté internationale.

56. Des programmes spécifiques seront nécessaires pour relever les nouveaux défis que sont l'intégration systématique du handicap, du vieillissement de la population et de la protection sociale dans les politiques de développement et d'emploi et pour remédier à la discrimination fondée sur le sexe sur le marché du travail. Les changements climatiques constituent un autre problème grave et il faut promouvoir à l'échelle mondiale des mesures d'adaptation précoce qui privilégient une économie à

faible émission de carbone. Les changements climatiques ont des répercussions sur la société et sur l'emploi, qui devraient figurer à l'ordre du jour de la Commission.

57. La communauté internationale doit entrer dans une phase active de mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. En effet, malgré les progrès enregistrés, en particulier dans les pays en développement, on observe que persistent à cet égard des disparités régionales marquées. Il est nécessaire d'être plus efficace et de déployer de nouvelles ressources sur le terrain, grâce à des partenariats renforcés. Les programmes d'alphabétisation des jeunes auront également pour effet de contribuer à la diminution des taux de sous-emploi et de chômage parmi cette catégorie de population.

58. Le plan de développement de l'éducation de base, dont la mise en œuvre s'est étalée sur 12 ans, est allé au-delà des objectifs internationaux fixés en matière d'éducation primaire pour tous. L'accès à l'enseignement primaire est déjà pratiquement universel dans le pays et le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans atteignait 92,8 % en 2007. Les politiques éducatives sont axées sur le développement et l'amélioration de l'accès à l'apprentissage, sur l'amélioration de la compétence des enseignants, sur l'accroissement du budget de l'éducation – le but étant qu'il atteigne 20 % du budget de l'État – et sur les interventions ciblant plus particulièrement les filles. L'objectif du plein-emploi productif et du travail décent doit demeurer au centre des politiques macro-économiques afin que la croissance économique ne laisse personne de côté. Les petites et moyennes entreprises méritent de recevoir un appui plus soutenu, elle qui ont résisté aux chocs qui ont ébranlé le monde et qui ont prouvé qu'elles contribuaient à la création d'emplois et au développement du secteur agricole et des zones rurales.

59. **M^{me} Kaven** (Ukraine) fait savoir qu'elle s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la France, qui préside actuellement l'Union européenne, et répète que son gouvernement est déterminé à ce que les objectifs énoncés à l'échelle internationale en ce qui concerne le développement social soient mis en œuvre de façon complète et efficace. Le principal but de la réforme engagée en Ukraine est de faire en sorte que les conditions de vie de la population soient décentes. En 2007, son

président a annoncé un nouvel ensemble d'initiatives à caractère social : augmentation du salaire minimum; augmentation des indemnités versées aux militaires; augmentation des salaires des employés du secteur public et des enseignants, des médecins et autres professionnels exerçant dans les régions rurales; octroi d'avantages aux familles qui ont cinq enfants ou plus, parmi lesquels allocations familiales, accès prioritaire au logement public et gratuité des cours dans les universités publiques pour les enfants de telles familles. En outre, l'ensemble des cliniques rurales seront équipées d'au moins une ambulance avant la fin de 2008.

60. D'autres réformes sont prévues pour lutter contre la pauvreté et venir en aide aux personnes âgées et aux handicapés, mais aussi pour leur octroyer les protections sociales supplémentaires rendues nécessaires par l'évolution actuelle de l'économie de marché. Les politiques et les stratégies adoptées pour parvenir au plein-emploi et au travail décent pour tous doivent inclure des mesures spécifiques propres à promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration dans la société des groupes marginalisés. Si la Commission du développement social fait de la question de l'intégration sociale un thème prioritaire, cela contribuera notablement à réduire les inégalités, à promouvoir l'accès aux services sociaux de base et à accroître la participation à la vie de la société de ses divers groupes constitutifs.

61. **M. Paudel** (Népal) fait savoir qu'il s'associe à la déclaration faite par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Népal connaît actuellement d'importantes transformations sociopolitiques et son corps législatif, l'un des plus mixtes en termes d'appartenance ethnique, de parité et de répartition géographique, élabore une nouvelle constitution. Le plan transitoire pour 2007-2010 contient des dispositions visant à améliorer la qualité de la vie des pauvres et à promouvoir le développement économique et l'intégration sociale, notamment des peuples autochtones. De nouvelles politiques assurent une protection sociale aux personnes âgées et aux veuves.

62. Un Ministère de la jeunesse a été institué. Les jeunes participeront à l'élaboration de politiques, à la restructuration de l'État et à la transformation socio-économique du pays. Le Gouvernement s'est aussi fixé pour objectif de mettre un terme à l'illettrisme et d'obtenir que le système éducatif soit sans exclusive et

équitable à tous les niveaux, notamment en rendant l'enseignement primaire universel. Le Népal a formulé une politique nationale et un plan d'action à l'intention des handicapés. Un comité national pour les handicapés a été créé et la loi sur la fonction publique a été modifiée afin d'offrir aux handicapés la possibilité d'être employés par le gouvernement. En dernier lieu, le représentant du Népal plaide pour que la communauté internationale vienne davantage en aide aux pays les moins avancés, notamment à ceux qui sortent d'un conflit, et aux pays en développement sans littoral, car ce sont eux qui sont le plus touchés par la pénurie alimentaire, la cherté des combustibles et la crise énergétique.

63. **M. Monterey Suay** (El Salvador) explique que son pays met en œuvre plus de 30 programmes destinés à améliorer les conditions de vie des jeunes – qui représentent quelque 19 % de la population – et les possibilités qui leur sont offertes. Son gouvernement est d'accord avec les conclusions auxquelles sont parvenus divers organismes internationaux et groupes de réflexion, reflétées dans des documents tels que le Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale pour 2007, dans lequel il est indiqué que les investissements axés sur les jeunes demeurent la clef du développement. L'adoption de politiques conçues dans cet esprit est une condition préalable essentielle du développement social. El Salvador se prépare à accueillir le dix-huitième Sommet ibéro-américain de chefs d'État et de gouvernement, à l'occasion duquel ces derniers débattront de la jeunesse et du développement.

64. Éducation et alphabétisation sont les meilleurs moyens de briser le cercle vicieux de la pauvreté. Le Gouvernement est tout à fait favorable aux projets qui prévoient l'octroi d'une aide financière aux familles afin que les enfants demeurent scolarisés. Il prône également l'égalité des sexes, notamment grâce à la prise en compte des questions relatives à la parité dans les programmes scolaires nationaux et à la promotion de l'éducation des filles.

65. Il s'emploie à honorer ses engagements au titre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif. Une commission qui réunit des représentants d'organismes compétents a été constituée, avec pour mission de rendre la législation nationale compatible avec la Convention. Le Ministère de l'éducation applique des politiques propres à favoriser la diversité

et la prise en compte systématique du handicap dans le système éducatif. Enfin, le Gouvernement poursuit ses efforts en vue d'atteindre les OMD.

66. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que son pays reste déterminé à appliquer les recommandations faites à l'issue des Sommets mondiaux pour le développement social tenus à Copenhague en 1995 et en 2000. Son gouvernement cherche à instaurer une économie de marché tempérée par des préoccupations sociales, c'est-à-dire à trouver un équilibre entre une économie productive et viable et la redistribution équitable des revenus. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, la création d'emplois revêt un caractère urgent. L'Éducation pour tous est une initiative vitale en ce qu'elle promeut le développement social et économique. Des plans nationaux sont actuellement mis en œuvre par des individus capables, créatifs et responsables sur le plan social. Des bénévoles ont également contribué à l'exécution de projets qui ont eu pour effet d'accroître le taux d'emploi.

67. La République arabe syrienne est à la pointe des efforts menés pour protéger les handicapés. Le dixième plan quinquennal s'articule autour d'un certain nombre de démarches telles que l'aide financière directe, les projets d'assistance et l'attention accordée aux groupes défavorisés. Le Ministère du travail et des affaires sociales a spécifiquement alloué des fonds aux personnes handicapées. Une loi a été votée, qui prévoit que 4 % des emplois du secteur public doivent leur être réservés; offre des avantages aux sociétés qui emploient des handicapés; exempte de droits de douane les organisations actives auprès des handicapés; accorde aux personnes souffrant de certains handicaps une réduction de 50 % sur les voyages effectués par voie terrestre, maritime et aérienne. La République arabe syrienne est signataire de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et a constitué un Comité national qui prépare la ratification de la Convention et de son protocole facultatif.

68. Le droit au développement et au travail décent doit être respecté même lorsqu'une population est soumise à une occupation étrangère, connaît l'instabilité ou est victime d'une agression. L'orateur espère que la Troisième Commission se penchera sur la question des handicaps provoqués par l'utilisation d'armes telles que les bombes à dispersion et les mines

terrestres et que la proposition de cadre stratégique d'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement tiendra compte des besoins des personnes âgées qui vivent sous occupation étrangère.

La séance est levée à 12 h 40.